

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	21	22

DATE DE LA CONVOCATION
02/12/2022

DELIBERATION N°
01/08.12.2022

**L'an deux mille vingt-deux
et le huit décembre à 18h00**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. DEBRAY M. GROS M. GUIOL Mme PAILLARD M. PERO M. VERAN	M. CONSTANS M. FAUQUET-LEMAITRE M. VALLOT	C.C.C.V.	M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. ROUSSELET	

Monsieur GUISIANO Jean Martin, Délégué Titulaire de la CAPV, donne pouvoir à Monsieur PERO Franck, Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**CORRECTION DE L'ACTIF 2022 LIEE A DES ERREURS
D'AMORTISSEMENT SUR EXERCICE ANTERIEUR**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDERANT que le trésorier, par mail en date du 30 juin 2022, nous informe que le compte 28031 est excédentaire et nous demande une correction de l'actif liée à une erreur sur exercice antérieur,

CONSIDERANT que des amortissements ont été passés à tort pour un volume de 19 721,36 € et qu'il convient de les reprendre,

CONSIDERANT la liste suivante des fiches inventaire concernées par cette erreur d'amortissement :

N° inventaire	Amortissements 2020
ISDND-19-02	1 995,00 €
ISDND-1901	0,00 €
ISDND-1904	1 878,00 €
ISDND-1905	1 686,00 €
ISDND-1906	1 944,00 €
ISDND-2001	0,00 €
ISDND-2002	0,00 €
ISDND-2003	0,00 €
QUAISTMAX1901	120,00 €
QUSTMAX1902	312,00 €
QUSTMAX1932	551,00 €
RESS1901	115,00 €
RESS1902	958,00 €
RESS1903	387,00 €
RESS1905	7 365,00 €
RESS1908	324,00 €
RESS1909	1 305,00 €
RESS1910	364,00 €
RESS1914	417,36 €
RESS2005	0,00 €
TOTAL	19 721,36 €

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

AUTORISE Le président à corriger les amortissements qui n'auraient pas dû être passés,

AUTORISE le comptable public a réaliser une opération non budgétaire sur les comptes suivants :

- 28031 : Débit de 19 721,36 €
- 1068 : Crédit de 19 721,36 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Éric AUDIBERT

